

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-091

Date de la convocation : 14/11/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 13

Membres votants : 17

Le vingt et un novembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLLOT, et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Vincent FLEURY donne pouvoir à M. Benoît SINGLIT, M. Désiré NANJL donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLLOT

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE DECHETERIE INTERCOMMUNALE**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 mai 2024 approuvant l'aménagement d'une nouvelle déchèterie principale intercommunale, au sein de la zone d'activités communautaire de Vouziers sur 13 500 m² qui accueillera également les locaux du service de collecte des déchets ménagers, actuellement situés à Landèves ;

Considérant l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2024 pour la première tranche, à savoir la mission de mission d'œuvre ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de la déchèterie, il est proposé de déposer deux dossiers au titre de la DETR 2025 et de la DETR 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, par 17 voix POUR, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement suivant pour l'aménagement du secteur déchèterie intégrant les travaux d'infrastructures, de génie civil, de réseaux propres à la plateforme (quai et bennes)

.../...

Aménagement d'une nouvelle déchèterie principale

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL / NOVEMBRE 2024

Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière/immobilière	0,00 €	Etat	DSIL	0%	0,00 €
Etudes techniques	8 000,00 €		DETR TRANCHE 1 (ingénierie)	20%*	26 600,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	0,00 €		FNADT	0%	0,00 €
Maîtrise d'Œuvre	134 312,32 €		AAP*	0%	0,00 €
Prestations connexes Maîtrise d'œuvre	8 000,00 €		AMI**	0%	0,00 €
Travaux secteur bâtiment régie collecte	1 154 400,00 €		DGD	0%	0,00 €
Travaux secteur déchèterie VRD INFRA	1 429 600,00 €		DETR TRANCHE 2 (déchèterie : infrastructure, génie civil, aménagement plateforme quai et bennes)	20%	289 120,00 €
			DETR TRANCHE 3 (bâtiment technique de la régie des déchets ménagers / matériau thèque / zone réemploi)	20%	230 880,00 €
			Droit commun	5%	125 000,00 €
			Climaxion	0%	0,00 €
		Région Grand Est	Autre (préciser)	0%	0,00 €
		Conseil Départemental des Ardennes	Contrat de Territoire	4%	100 675,49 €
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
		Europe	FEDER	7%	200 000,00 €
			FEADER (hors LEADER)	0%	0,00 €
			LEADER	0%	0,00 €
			INTERREG	0%	0,00 €
TOTAL HT	2 734 312,32 €	TOTAL subventions		35,56%	972 275,49 €
		Reste à charge sur le HT		64,44%	1 762 036,83 €
TVA (base 20%)	546 862,46 €	FCTVA			487 254,46 €
		Reste à charge TVA après application du FCTVA			59 608,01 €
TOTAL TTC	3 281 174,78 €	TOTAL TTC		100,00%	3 281 174,78 €

Subventions + FCTVA 1 459 529,95 €
Reste à financer NET 1 821 644,84 €

*20% sur la maîtrise d'œuvre

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR 2025), à hauteur de 20% de coût de l'opération HT de la seconde tranche déposée, estimée à 1 445 600 €, soit 289 120 € de subvention
- De préciser qu'une troisième tranche sera sollicitée dans le cadre de la DETR 2026 sur la partie « bâtiment de régie de collecte, zone de réemploi et matériau thèque »
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON GUEILLIOT

Le Président

